



**Conseil Communautaire
20 décembre 2018
Authume – 18h30**

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 14 décembre 2018
Date de publication : 28 décembre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 165/18

Objet

Convention Terre d'Emplois -
TEMPO pour l'année 2019

Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

Rapporteur :

Philippe BLANCHET

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaux, R. Curly.

Afin d'assurer le remplacement temporaire d'agents absents ou de faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec l'association TERRE D'EMPLOIS - TEMPO, aux conditions tarifaires suivantes :

	HEURES – 750 H	HEURES + 750 H
Heures normales	18,80 €	21,85 €
Heures doubles (dimanche – jour férié)	37,60 €	43,56 €
Heures majorées à 15 % (heures de nuit à partir de 22 h)	21,62 €	25,11 €
Heures supplémentaires à 25 % (de la 36 ^e à la 43 ^e heure)	23,50 €	27,30 €
Heures supplémentaires à 50 % (au-delà de la 43 ^e heure)	28,20 €	32,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé avec l'association Terre d'Emplois-Tempo, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention.

Fait à Authume,
Le 20 décembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale
- Association Terre d'Emplois - TEMPO